

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 8–11 novembre 2010

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2010/5-E/1
12 octobre 2010
ORIGINAL: ANGLAIS

EXAMEN DES OPÉRATIONS DU PAM EN SOMALIE

Honoraires supplémentaires pour le Commissaire aux comptes

Le 23 septembre 2010, un courrier a été adressé aux membres du Conseil d'administration pour les inviter à voter par correspondance pour approuver les honoraires supplémentaires d'un montant de 84 000 dollars É.-U. requis par le Commissaire aux comptes pour procéder à l'examen des opérations du PAM en Somalie.

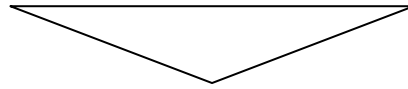
Certains membres du Conseil ont demandé des précisions concernant: i) les objectifs de l'examen; ii) les produits prévus; et iii) la ventilation des coûts, renseignements qui leur ont été communiqués le 29 septembre (voir annexe).

Sur les 36 membres du Conseil, 21 ont voté et 21 ont approuvé la requête. L'approbation a été obtenue le 8 octobre 2010.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

DÉCISION



Le 8 octobre 2010, le Conseil a approuvé le document "Examen des opérations du PAM en Somalie—Honoraires supplémentaires pour le Commissaire aux comptes" (WFP/EB.2/2010/5-E/1).

Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde
Division des relations internationales
9, Deen Dayal Upadhyaya Marg, Nouvelle Delhi – 110124
Téléphone: 91-11-2323-7822 Télécopie: 91-11-2323-6818
Courriel: ir@cag.gov.in / singhj@cag.gov.in

No. 826/IR/31-2010
16 septembre 2010

Monsieur Sabas Pretelt de la Vega

Le présent courrier fait suite à la lettre que vous a adressée le 25 août 2010 le Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, M. Vinod Rai, au sujet de l'audit des opérations menées par le PAM en Somalie. Nous avons depuis précisé notre projet, dont les principaux points sont présentés ci-dessous.

Nous avons constitué à cette fin une équipe spéciale, comprenant un directeur principal de l'audit et deux gestionnaires de l'audit, qui se rendra au Siège du PAM à Rome et au Bureau du PAM en Somalie, qui se trouve à Nairobi. Cette équipe travaillera en étroite collaboration avec la Directrice du Bureau du Commissaire aux comptes et commencera ses travaux à Rome le 11 octobre 2010. Cette semaine passée au Siège a pour objet de permettre à l'équipe d'avoir des échanges avec le personnel occupant des postes clés et de mieux comprendre le cadre de contrôles institué par le Siège du PAM. L'équipe d'audit se rendra ensuite à Nairobi où elle mènera les activités nécessaires sur le terrain et recueillera des éléments d'information concrets pendant quatre semaines, du 18 octobre au 12 novembre 2010. Cette phase de nos travaux se terminera par une nouvelle visite de l'équipe à Rome pendant une semaine, du 15 au 19 novembre 2010, au cours de laquelle elle évoquera ses constatations avec les responsables du PAM.

Comme M. Rai l'a mentionné dans sa lettre, nous souhaiterions présenter notre rapport à la session de février 2011 du Conseil d'administration, sachant qu'il est possible qu'une mise à jour intermédiaire soit adressée au Bureau du Conseil d'administration en décembre 2010.

Je crois devoir mentionner également que cette mission spéciale ne rentre pas dans le cadre du travail prévu dans le contrat de services d'audit externe que nous avons conclu avec le PAM. Par conséquent, elle sera facturée sur la base du remboursement des coûts, lesquels s'élèveront à 84 000 dollars É.-U. (quatre-vingt-quatre mille dollars des États-Unis).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(signé)
(Jagbans Singh)
Directeur principal
Relations internes

M. Sabas Pretelt de la Vega
Président du Conseil d'administration du PAM
Via Cesare Giulio Viola, 68/70
00148 Rome, Italie



ANNEXE

EXAMEN DEVANT ÊTRE EFFECTUÉ PAR LE CONTRÔLEUR ET VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DES COMPTES DE L'INDE

Contexte

1. En juin 2009, dans un reportage diffusé sur Channel 4 News, des allégations ont été formulées au sujet des opérations du Programme alimentaire mondial (PAM) en Somalie. Le Bureau des inspections et des enquêtes (OSDI) s'est penché sur ces allégations aux mois de septembre et octobre 2009. En mars 2010, le Groupe de contrôle sur la Somalie des Nations Unies a repris ces allégations et en a formulé de nouvelles.
2. Le Conseil d'administration a prié le Commissaire aux comptes alors en poste, le National Audit Office du Royaume-Uni, d'élaborer un mandat pour l'examen des opérations menées en Somalie. Ce mandat prévoyait notamment de confier à la direction un examen des opérations en cinq étapes, qui ne devait pas être axé sur une simple évaluation rétrospective mais sur la formulation de recommandations. Le nouveau Commissaire aux comptes, à savoir le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde, s'appuierait sur cet examen pour effectuer l'audit.
3. En juin 2010, le Conseil d'administration a prié le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde d'entreprendre l'audit. Le présent document indique comment le Bureau entend procéder.

Objectifs

4. Notre examen vise principalement à:
 - vérifier que des systèmes de contrôle ont été mis au point :
 - ◇ sur la base d'une évaluation des risques; et
 - ◇ compte tenu de la prise de risques acceptée par le PAM;
 - vérifier que les systèmes de contrôle sont dûment mis en œuvre;
 - recommander:
 - ◇ la mise en place de contrôles supplémentaires;
 - ◇ la modification des contrôles existants; et
 - ◇ la suppression de certains contrôles;
 - formuler des recommandations à partir des enseignements tirés de l'examen des opérations en Somalie, au profit d'opérations analogues tout aussi cruciales menées dans d'autres pays.

Méthodologie suivie et produits prévus

5. Une équipe composée de trois personnes mènera l'examen, qui durera six semaines, du 11 octobre au 19 novembre 2010. Nous prévoyons de couvrir les opérations menées en Somalie entre janvier 2009 et la date de l'audit, en nous conformant aux objectifs définis dans le mandat de l'audit des opérations en Somalie, tel qu'approuvé. En conséquence, l'équipe s'attachera à exploiter les travaux déjà effectués par la direction et les responsables des contrôles se rapportant aux cinq étapes prévues.

6. Lorsque nous examinerons le niveau de risque, nous procéderons à une analyse de la vulnérabilité et de l'impact afin de définir les conditions à respecter en matière d'atténuation des risques. Les risques seront ensuite répertoriés au regard des contrôles en place afin d'évaluer le caractère approprié des stratégies d'atténuation des risques. Cet examen portera sur les contrôles mis en place en matière de comptabilité, d'opérations et d'administration, l'accent étant plus particulièrement mis sur les domaines ci-après :
- Contrats de services;
 - Acheminement des vivres (notamment sécurité des couloirs et pillages);
 - Distribution de vivres (notamment identification des bénéficiaires et suivi des denrées jusqu'au point de livraison final);
 - Acteurs extérieurs et partenariats (notamment conflits d'intérêt et risques liés aux partenaires chargés des livraisons);
 - Services d'appui (notamment tenue des registres et contrôle des ressources humaines).
7. Tout en évaluant la robustesse des contrôles, nous nous pencherons de plus près sur les aspects du contrôle susceptibles de relever de la prévention, de la détection ou des mesures correctives.
8. De plus, nous entendons répondre aux demandes énoncées dans le mandat. Outre qu'elles comporteront des observations sur les contrôles en place, nos recommandations seront axées sur le renforcement du cadre de gestion des risques au PAM compte tenu des huit composantes interdépendantes énoncées dans le cadre de la gestion des risques institutionnels établi par le Comité des organisations de tutelle de la Commission Treadway (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, COSO). Nous formulerons également des recommandations à partir des enseignements tirés des opérations menées en Somalie, au profit d'opérations analogues tout aussi cruciales menées par le PAM dans d'autres pays.

Marge de manœuvre

9. L'aperçu de l'audit présenté ci-dessus, établi à partir des informations dont nous disposons à l'heure actuelle, est provisoire. La méthodologie suivie, l'étendue des contrôles et les produits escomptés pourront évoluer sensiblement en fonction de la situation sur le terrain et des éléments disponibles.

Ventilation des coûts

	Éléments de coûts	Montant (en dollars)	Montant total (en dollars)
1	Indemnité journalière de subsistance	46 507,05	
2	Frais de voyage (Delhi-Rome-Nairobi-Rome-Delhi)	26 923,08	
3	Dépenses de personnel	10 956,52	84 386,65
	Ramené à		84 000

Montants établis sur la base d'une équipe composée d'un Directeur principal de l'audit et de deux gestionnaires